



**Municipalité d'Ormstown**  
5 rue Gale  
Ormstown, Qc J0S 1K0

---

## **AVIS PUBLIC D'ADOPTION**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023, les règlements ci-dessous ont été adoptés :

- Règlement no. 2-2023 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du Conseil municipal
- Règlement no. 6-2023 modifiant le règlement no. 6-2000 ayant pour objet de décréter la constitution d'un fonds de roulement
- Règlement no. 99-2023 sur la politique de gestion des ressources humaines
- Règlement no. 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- Règlement no. 146.1-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no. 146-2023 afin d'ajouter certaines exceptions à l'interdiction de nouvelles utilisations du sol
- Règlement no. 154-2023 sur les emprises municipales
- Règlement no. 155-2023 sur la prévention des incendies
- Règlement no. 158-2023 concernant l'embauche de personnel salarié au sens de la Loi sur les normes du travail et suivant l'article 165.1 du Code Municipal

Toute personne intéressée par ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit de 9h00 et 12h00 et de 13h00 et 16h30 ou sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca)

Les règlements entreront en vigueur selon la Loi.

**DONNÉ** à Ormstown, ce 6 juin 2023

Francine Crête  
Greffière adjointe